



## Sommes dues au tresor municipal au titre de la succession

Par **guest345**, le **17/08/2015** à **18:14**

Bonjour,

Je viens vers vous que je n ai aucun autres moyens.

Dans le cadre de la succession dont je suis hériter, des sommes sont dues auprès du trésor municipale pour des loyers dus à l Office publique de l'Habitat.

Le problème est que les loyers sont post-mortem et je n occupe pas les lieux.

Ils me demandent 11000 euros quand même, et je suis au RSA.

Que dois-je faire pour ne pas payer ce que je ne dois pas ? Comment dois-je procéder ?

De combien de temps je dispose avant que les procédures à mon encontre soient engagées ?

Par **fabrice58**, le **18/08/2015** à **04:44**

Pour ne pas payer ce que vous devez, si l'actif de la succession ne vous le permet pas, une seule solution, refuser cette succession.

11 000 € pour des loyers port mortem, ça fait un peu beaucoup, l'office n'a pas été mis au courant du décès ?

Il faudrait donner plus de renseignements, qui êtes vous par rapport au défunt et depuis combien de temps êtes vous informé que vous êtes son héritier ?

Quand est il décédé ? Êtes vous seul héritier ?

Par **guest345**, le **19/08/2015** à **19:32**

Bonjour et merci,  
Je suis le second fils,

Oui l'office est au courant du décès qui date  
De 2005.  
Cordialement.